

POUR AUTANT, DES LEVIERS D'ACTION EXISTENT ! NOUS POUVONS :

✓ réduire la consommation d'énergie en agriculture :

- baisse des engrais azotés chimiques et développement des légumineuses
- abandon du chauffage des serres avec des énergies fossiles
- pratiques agroécologiques réduisant le travail du sol

✓ avoir une production d'énergie vertueuse :

- huile locale d'oléagineux comme carburant des tracteurs
- petites éoliennes gérées par l'exploitation agricole
- panneaux photovoltaïques sur les toits des bâtiments utilisés
- méthanisation collective et territoriale, à petite échelle, sans culture dédiée

► En tant que citoyens et citoyennes, nous pouvons agir :

- en soutenant les paysans et paysannes qui pratiquent l'Agriculture paysanne www.agriculturepaysanne.org/La-Charte-de-l-Agriculture-paysanne
- en rejoignant les Ami.e.s de la Confédération paysanne : www.lesamisdelacnf.org/nous-rejoindre

► Retrouvez leurs propositions ici :

Nous pouvons changer cette PAC !

Notre association est membre du collectif NOURRIR (ex-plateforme Pour une Autre PAC). Réunissant 51 associations professionnelles, environnementales ou citoyennes, le collectif œuvre à la refonte du système agricole et alimentaire et revendique la mise en place d'une Politique Agricole ET Alimentaire Commune.

- collectifnourrir.fr
- pouruneautrepac.eu/nos-12-priorites-pour-la-paac-post-2020
- basta.pouruneautrepac.fr/changer-la-pac

Vous souhaitez approfondir d'autres sujets en lien avec la PAC ? Consultez nos autres fiches !

Les Ami.e.s de la Confédération paysanne · 104 rue Robespierre, 93170 BAGNOLET

 contact@lesamisdelacnf.org  www.lesamisdelacnf.org  01 43 62 18 70
 LesAmisdeLaConf  AmisdeLaConf

Cofinancé par l'Union Européenne. Les points de vue et opinions exprimés n'engagent que l'auteur ou les auteurs et ne reflètent pas nécessairement la position de l'Union européenne. Ni l'Union européenne ni l'autorité chargée de l'octroi ne sauraient en être tenues pour responsables.

Version 09.2024

LA PAC DANS NOTRE ASSIETTE



LA PAC ET LES ÉNERGIES



CONTEXTE

Objectif annoncé en 2014 dans le cadre du paquet climat énergie 2030 de l'Union Européenne¹ : la part des énergies renouvelables dans l'UE (19% en

France en 2020²) devra s'élever à 32% de la consommation d'énergie totale, qui augmente.

-
- 1 www.climat.be/politique-climatique/europeenne/paquet-climat-energie-2030
 - 2 www.insee.fr/fr/statistiques/4469376 - www.finalpha.fr/energie/energies-renouvelables-en-france

TROIS SOURCES D'ÉNERGIE D'ORIGINE AGRICOLE³ :

- **agrocarburants** : maïs, blé, pulpe de betteraves, colza, etc... transformés en éthanol ou en diester (remplace le diesel), avec une incorporation au maximum de 7% d'agrocarburants dans les carburants (directive UE). Cette transformation donne aussi lieu à des sous-produits utilisés en alimentation animale.
- **photovoltaïque** sur toits ou sur terrains, agri-voltaïque combinant panneaux solaires et agriculture.
- **méthanisation** : lisier et sous-produits de récolte ou cultures dédiées ou cultures intermédiaires (effectuées après la récolte principale) transformés par fermentation en méthane et sous-produit retournant au sol (digestat⁴).

-
- 3 Avant le pétrole, une partie des terres agricoles était consacrée à l'alimentation des animaux de trait.
 - 4 www.basta.media/methanisation-lobby-gaz-vert-bio-gaz-agriculture-energetique-alimentaire



Cofinancé par
l'Union européenne

CONSTATS

- Alors que l'agriculture sert d'abord à transformer l'énergie solaire en énergie alimentaire grâce aux plantes, l'agriculture est devenue grande consommatrice d'énergie.
- Alors que l'Union européenne est le deuxième importateur alimentaire mondial, elle transforme 15 à 20% de ses céréales en carbu-

1 www.senat.fr/rap/r19-646/r19-6465.html#toc70



Terres agricoles couvertes de photovoltaïque

EXPLICATIONS

- **L'agriculture industrialisée est grande consommatrice d'énergie** : fabrication des engrais azotés chimiques, carburant des tracteurs et autres machines agricoles, chauffage des serres,...
- **Les agrocarburants et la méthanisation : problèmes et controverses**
 - ▶ agrocarburants en concurrence avec la production alimentaire,
 - ▶ bilans énergétiques/climatiques des agrocarburants peu favorables et controversés,

rants, cultive du maïs pour nourrir de gros méthaniseurs, couvre des surfaces agricoles avec des panneaux photovoltaïques, et en utilise d'autres pour des champs éoliens. En France, en 2015, 50 000 exploitations produisaient 20% de la production d'énergies renouvelables (396 GWh, soit 3,5 % de la production nationale d'énergie¹).

▶ **les gros méthaniseurs vont de pair avec de grands élevages industrialisés**, où le revenu énergétique peut devenir supérieur au revenu du lait ou de la viande, servant d'alibi au bas prix de ces derniers. Les subventions publiques à la méthanisation (aide à l'investissement réservée aux gros projets, prix de rachat du gaz) confortent les gros élevages. Produire du maïs pour les méthaniseurs est « plus rémunérateur que de produire du lait ou des céréales pour le marché alimentaire² »

2 Ceser, dans son rapport de juin 2021 sur l'alimentation en Bretagne à l'horizon 2050

COMMENT LA PAC INTERVIENT-ELLE ?

▶ **La PAC subventionne les surfaces agricoles**, qu'elles soient destinées à la production alimentaire ou non alimentaire, par exemple les cultures de maïs dédiées aux méthaniseurs.

▶ **La PAC cofinance les investissements** en méthaniseurs sur les exploitations.

▶ Dans le cadre du plan de relance post Covid, la Commission européenne propose (printemps 2022) **qu'une partie du budget de la PAC permette aux États de financer la production d'énergie.**

Élevage bovin et méthaniseur

